



## 225561 - Travailler comme pilote dans une compagnie aérienne qui sert du vin au cours de ses vols

---

### question

Comment juger l'exercice du métier de pilote au profit d'une compagnie aérienne qui offre du vin au cours de ses vols?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le musulman doit éviter de travailler dans un endroit où l'on fabrique ou sert du vin , compte tenu de la parole du Très-haut: **Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les bêtyles et les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Fuyez-les ! Vous n'en serez que plus heureux !** (Coran,5:90).

Muhammad al-Amine Chinquiti a dit: **Eviter une chose c'est s'en éloigner en s'écartant mettant loin d'elle...** Extrait de adhwaa al-bayaan (2/405).

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit dix (acteurs) en rapport avec le vin. Son transporteur en fait partie. D'après Anas ibn Malick, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit dix (intervenants) en rapport avec le vin, à savoir son producteur, celui qui en fait la commande, le consommateur, le transporteur, celui vers lequel on le transporte, le serveur, le vendeur, l'utilisateur du revenu, l'acheteur et celui pour lequel on l'achète.» (Rapporté par at-Tirmidhi(1259) et jugé authentique par al-Abani .

J'ai exposé la question à notre maître Abdourrahman al-Barak (Puisse Allah Très-haut le protéger) et il a dit :**Il n'est pas permis de travailler comme pilote dans une compagnie aérienne qui offre du vin au cours de ses vols. Il n'est pas permis non plus de voyager à bord d'un avion où l'on sert du**



vin, à moins qu'on soit obligé de le faire sous peine de voir ses intérêts compromis.

Allah le sait mieux.